

Le 17/12/2018

Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation – rentrée 2019

Référence : BO n° 45 du 06/12/2018
BA n° 800 du 11/02/2019

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)
Brigitte HOMBLÉ (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 45 du 06/12/2018 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures de fonctionnaires de catégorie A à une demande de détachement dans le corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

✓ **Détachement dans le corps des professeurs des écoles – département de Vaucluse**

Les candidats adresseront leur dossier de candidature (annexe 2), revêtu de l'avis de leur supérieur hiérarchique, auprès de la direction académique de Vaucluse – Pôle 1^{er} degré – au plus tard le **vendredi 1 mars 2019**. Cette procédure devra également être respectée par les enseignants qui souhaitent leur maintien en détachement ou demandent le renouvellement de leur détachement.

Il est précisé que les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale adresseront leur candidature sous couvert du recteur de leur académie d'exercice.

Les candidats adressent leur dossier de candidature revêtu du visa de leur supérieur hiérarchique (annexe 2) à l'IA DASEN du département dans lequel ils souhaitent être accueillis en détachement (deux départements au maximum).

- Information: détachement dans les corps enseignants du second degré, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale auprès de l'académie – académie d'Aix-Marseille

Les candidats doivent transmettre leur dossier de candidature revêtu de l'avis de leur supérieur hiérarchique, auprès du rectorat d'Aix-Marseille – service de la DIPE – au plus tard le lundi 11 février 2019. (voir Bulletin Académique n°800 du 17/12/2018).

Les personnels enseignants du premier degré de Vaucluse, candidats au détachement dans le corps des enseignants du 2nd degré, voudront bien avertir le service du pôle 1^{er} degré par mail de leur candidature à l'adresse suivante : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH

Annexe 2 – Fiche de candidature

(pour être recevables, la fiche de candidature, l'avis motivé du supérieur hiérarchique et l'avis motivé du corps d'inspection compétent doivent **impérativement** être renseignés)

Nom de famille:

Nom d'usage:

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mél personnel :

Tél. portable :

Mél professionnel :

Administration d'origine :

Coordonnées du service gestionnaire

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mél :

Corps de fonctionnaires ou cadre d'emploi d'appartenance :

Grade : Classe normale/hors classe/classe exceptionnelle* ; échelon : depuis le :

* rayer les mentions inutiles

Position administrative : Activité Congé (formation, parental) Disponibilité Autre

Diplômes :

Doctorat : Oui Non Dénomination :

Master 2 (Bac+5) : Oui Non Dénomination :

Master 1 (maîtrise ou Bac+4) : Oui Non Dénomination :

Licence : Oui Non Dénomination :

Autre(s) diplômes : Oui Non Dénomination :

Corps d'accueil sollicité (2 au maximum)

Professeurs des écoles Agrégés Certifiés PLP PEPS CPE Psychologues de l'éducation nationale

Pour l'accueil dans le corps des agrégés, certifiés et PLP, préciser la discipline d'enseignement (1 seule discipline par corps) :

Pour les disciplines économie et gestion et sciences industrielles de l'ingénieur : préciser l'option choisie :

Pour l'accueil dans le corps des psychologues de l'éducation nationale, choisir entre les spécialités :

- éducation, développement et apprentissages (exercice en école maternelle ou primaire) ;
- éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (exercice en CIO, établissement d'enseignement du 2^d degré, etc.)

Académie(s) d'affectation souhaitée(s) ou département(s) pour les candidates et candidats à un détachement dans le corps des professeurs des écoles (deux maximum) :

Vœu 1 :

Vœu 2 :

Candidature simultanée à la liste d'aptitude pour l'accès au corps (uniquement pour les personnels de l'éducation nationale)

- des professeurs certifiés Oui Non
- des professeurs d'EPS Oui Non

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ¹

Reclassement suite à inaptitude pour l'exercice des fonctions. Vous êtes dans une des situations suivantes :

- Période de préparation au reclassement (PPR)** ²
- Poste adapté**

Pièces à joindre obligatoirement

<ul style="list-style-type: none"> - Curriculum vitae. - Lettre de motivation. - Copie des diplômes. - Qualifications (décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 et arrêté du 31 août 2004) ³ : <ul style="list-style-type: none"> o en sauvetage aquatique, pour les PEPS ; o en natation, pour les professeurs des écoles ; o en secourisme, pour les PEPS et les professeurs des écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du statut particulier du corps ou cadre d'emploi d'origine (uniquement pour les personnels hors MEN). - Grille indiciaire. - Copie du dernier bulletin de paye. - Copie du dernier arrêté de promotion. - Arrêté de position (pour les candidats n'étant pas en position d'activité).
---	---

À _____, le _____

Signature de l'intéressé

¹ Article 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

² Décret n°84-1051 du 30 novembre 1984 pris en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État en vue de faciliter le reclassement des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

³ Décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés et arrêté du 31 août 2004 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré.

Avis motivé du supérieur hiérarchique de la candidate ou du candidat au détachement

(Cet avis ne se substitue pas à l'avis motivé du corps d'inspection compétent pour se prononcer sur la demande de détachement)

Je soussigné :

Qualité :

ai pris connaissance de la candidature de :

M. / Mme

Avis :

Avis favorable

Avis défavorable

À _____, le _____ ;

Signature du supérieur hiérarchique :

Avis motivé du corps d'inspection compétent

(N.B. : une attention toute particulière doit être portée à la motivation de l'avis émis par les corps d'inspection d'accueil. La simple mention de l'avis favorable ou défavorable au détachement est insuffisante.)

Je soussigné :

Qualité

ai pris connaissance de la candidature de M. / Mme :

- 1) Formation initiale et parcours professionnel de la candidate ou du candidat

- 2) Connaissances et expérience de la candidate ou du candidat pour la fonction souhaitée

- 3) Appréciation portée sur le dossier de la candidate ou du candidat par le corps d'inspection

Avis favorable

Avis défavorable

À _____, le

Signature de l'inspecteur :